



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 28 janvier 2015 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité. Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, messieurs André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2015-55

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-47 AU MONTANT DE 298 872,57 \$ POUR LA PÉRIODE DU 30 NOVEMBRE AU 6 DÉCEMBRE 2014 ET B-48 AU MONTANT DE 193 422,13 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 DÉCEMBRE 2014

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-47 au montant de 298 872,57 \$ pour la période du 30 novembre au 6 décembre 2014 et B-48 au montant de 193 422,13 \$ pour la période du 7 au 13 décembre 2014.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-56

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES EN DATE DU 18 JUIN 2015 - MANDAT AU TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit prendre tous les moyens nécessaires pour s'assurer que les revenus de taxes municipales de la municipalité soient perçus avec promptitude :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- autorise le trésorier à dresser la liste des immeubles à être vendus le 18 juin 2015 pour des taxes municipales impayées de l'année 2013, conformément à l'article 511 de la Loi sur les cités et villes (LRQ, chapitre C-19);
- autorise le trésorier à mandater un notaire, sur demande, pour la vérification et la recherche de titres de propriétés pour certains immeubles à être vendus soient effectuées;
- autorise le trésorier à mandater un arpenteur-géomètre, sur demande, afin d'effectuer les plans et descriptions techniques pour certains immeubles à être vendus;

- autorise le trésorier à charger tous les frais inhérents au processus de vente et encourus par la municipalité, par unité d'évaluation, soit pour ou après l'expédition de l'avis final ou soit dans le cadre de la vente pour taxes et des procédures subséquentes.

Ces frais comprennent notamment et sans restreindre le paragraphe précédent :

- les frais de signification;
- les frais de recherches de propriétaires et de titres;
- les frais d'arpentage pour les descriptions techniques;
- les frais de publications dans les journaux;
- les frais du greffier de la Cour supérieure;
- les droits et honoraires dus au ministre des Finances;
- les frais liés à l'organisation et la tenue de la vente pour taxes.

Le montant des frais encourus pour chacun des dossiers sera de 90 \$.

Adoptée

CE-2015-57

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 48 - 17 955,55 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 51 - 553 049,37 \$ ET PD NUMÉRO 1 - 13 282,61 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 47 - 11 793,76 \$ - LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 49 - 925 379,93 \$ ET NUMÉRO 50 - 763 994,06 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 48, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 1 et 51, la liste des réquisitions numéro 47 ainsi que les listes des embauches numéros 49 et 50 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 48	Pièces de comptes à payer	17 955,55 \$	5 au 9 janvier 2015
Liste PD numéro 51	Pièces de comptes à payer	553 049,37 \$	5 au 9 janvier 2015
Liste des réquisitions numéro 47	Pièces de comptes à payer	11 793,76 \$	5 au 9 janvier 2015
Liste des embauches numéro 49	Embauches de personnel temporaire	925 379,93 \$	15 au 19 décembre 2014
Liste des embauches numéro 50	Embauches de personnel temporaire	763 994,06 \$	22 décembre 2014 au 2 janvier 2015

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PD numéro 1	Pièces de comptes à payer	13 282,61 \$	5 au 9 janvier 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-58

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 49 - 31 556,84 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 52 - 558 755,08 \$ ET PD NUMÉRO 2 - 130 540,21 \$ - LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 48 - 2 763,32 \$ ET NUMÉRO 1 - 2 082,83 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 51 - 4 223 106,80 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 49, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 2, les listes des réquisitions numéros 48 et 1 ainsi que la liste des embauches numéro 51 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	31 556,84 \$	12 au 16 janvier 2015
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	558 755,08 \$	12 au 16 janvier 2015
Liste des réquisitions numéro 48	Pièces de comptes à payer	2 763,32 \$	12 au 16 janvier 2015
Liste des embauches numéro 51	Embauches de personnel temporaire	4 223 106,80 \$	5 au 9 janvier 2015

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	130 540,21 \$	12 au 16 janvier 2015
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	2 082,83 \$	12 au 16 janvier 2015

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-59

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-01 POUR UN MONTANT TOTAL DE 527 535,16 \$ POUR LA PÉRIODE DU 1^{er} AU 14 JANVIER 2015

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-01 d'un montant de 527 535,16 \$ pour la période du 1^{er} au 14 janvier 2015.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2015

Adoptée

CE-2015-60

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS D'ENTRETIEN POUR LES LOGICIELS ET PROGICIELS AVEC LA FIRME ACCEO SOLUTIONS INC. POUR L'ANNÉE 2015 - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

CONSIDÉRANT QUE le développement de cette démarche a permis un nouveau gabarit de contrat maître par lequel la compagnie a consolidé en un seul document tous les volets des logiciels et progiciels avec les divers services de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme ACCEO Solutions inc. sont échus à partir du 31 décembre 2014;

CONSIDÉRANT QU'il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme ACCEO Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la Loi sur les cités et villes, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et vise à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs tels les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme ACCEO Solutions inc., 6100-75, rue Queen, Montréal, Québec, H3C 2N6, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 pour un montant total de 187 337,46 \$, incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels, sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-70030-555-01422	85 385,90 \$	Gestion des inscriptions et cartes accès - Entretien de logiciels
02-30810-555-01423	12 851,92 \$	Général - Ateliers mécaniques - Entretien de logiciels
02-12100-555-01424	61 633,28 \$	Cour municipale - Entretien de logiciels
02-13310-555-01425	9 242,95 \$	Finances - Entretien de logiciels
04-13493	8 146,88 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	10 076,53 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-61

SUBVENTION DE 6 000 \$ - GATINEAU LOPPET - CARNAVAL SOLEIL POLAIRE - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND ET DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE BOUDRIAS ET MIREILLE APOLLON

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de Gatineau Loppet, 214, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Y 3X4, pour l'organisation du Carnaval Soleil Polaire dans le cadre de Gatineau Loppet qui aura lieu en février 2015.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79936-972	3 000 \$	Mireille Apollon –De l'Orée-du-Parc – Aménagement - Subventions
02-79937-972	3 000 \$	Louise Boudrias – Du Parc-de-la-Montagne–Saint-Raymond – Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 janvier 2015.

Adoptée

CE-2015-62

SOUSSION 2014 SP 237 - RÉSEAU PUBLIC DE TRANSMISSION DES DONNÉES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la Société Telus Communications, 630, boulevard René-Lévesque Ouest, Montréal, Québec, H3B 1S6, pour la fourniture d'un réseau public de transmission des données, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif pour trois ans de 272 154,79 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 novembre 2014, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera effectif à compter du 1^{er} mars 2015 et se terminera le 28 février 2018 avec possibilité de renouveler pour deux périodes additionnelles d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget des années 2016 à 2020 afin de donner suite à la présente.

Adoptée

CE-2015-63

AUTORISATION DE SIGNER LA LETTRE D'ENTENTE ENT-POL-14-02 - PARTICIPATION À LA MISSION DE PAIX DES NATIONS UNIES EN HAÏTI (MINUSTAH) ENTRE LA VILLE ET LA FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE GATINEAU INC.

CONSIDÉRANT QUE des policiers de la Ville de Gatineau seront appelés à participer à la mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH);

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de prévoir certaines modalités particulières d'application de la convention collective des policiers dans le cadre de cette affectation;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modalités, lesquelles sont prévues à la lettre d'entente en annexe :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-POL-14-02 intervenue entre la Ville et la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. prévoyant les modalités particulières d'application de la convention collective dans le cadre de la mission des Nations Unies à Haïti (MINUSTAH).

Ce comité autorise la directrice générale, le directeur du Service de police ainsi que le directeur du Service des ressources humaines à signer pour et au nom de la Ville la lettre d'entente ENT-POL-14-02.

Adoptée

CE-2015-64

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME LYNN CARPENTIER JOANISSE À TITRE DE RESPONSABLE, SECTION DES PRATIQUES POLICIÈRES ET DE LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION - DIVISION DU SOUTIEN ORGANISATIONNEL - SERVICE DE POLICE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de responsable, Section des pratiques policières et de la technologie de l'information à la Division du soutien organisationnel du Service de police pour une période prévue du 1^{er} décembre 2014 au 29 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Lynn Carpentier Joannis à titre de responsable, Section des pratiques policières et de la technologie de l'information à la Division du soutien organisationnel du Service de police pour la période du 1^{er} décembre 2014 au 29 mai 2015.

Le salaire de madame Lynn Carpentier Joannis sera celui de la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-116 – Soutien organisationnel – État-Major - Policiers.

Adoptée

CE-2015-65

PROLONGATION DE L'AFFECTION TEMPORAIRE DE MADAME JOANY BOUCHARD-WELLMAN À TITRE DE CONSEILLER JUNIOR EN RESSOURCES HUMAINES - SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de conseiller junior en ressources humaines au Service des ressources humaines pour une période du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 2015, mais sans excéder le 26 juin 2015;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de madame Joany Bouchard-Wellman à titre de conseiller junior en ressources humaines au Service des ressources humaines pour la période du 1^{er} janvier au 1^{er} mai 2015, mais sans excéder le 26 juin 2015.

Le salaire de madame Joany Bouchard-Wellman sera celui de la classe 1, échelon 5 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-135 – Service des ressources humaines – Temporaires – Cadres.

Adoptée

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^c SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif